Chaire Quêtelet 2007
Dynamiques de pauvretés et vulnérabilités. Mesure et processus explicatifs en démographie et sciences sociales

Séance : Entourage et relations inter- et intra-générationnelles

Liens sociaux et rapports des allocataires de minima sociaux avec les institutions : réflexions sur une corrélation

Nicolas DUVOUX
ATER à l'Université Aix-Marseille II ;
doctorant et chargé de cours en sociologie à l'EHESS.

Centre Maurice Halbwachs –
Equipe de Recherche sur les Inégalités Sociales
(CNRS/EHESS/ENS/Univ. Caen)

Adresse :
Ecole Normale Supérieure – Jourdan
Centre Maurice Halbwachs – Equipe de Recherche sur les Inégalités Sociales
48, boulevard Jourdan
75014 Paris

Courriel :
Nicolas.Duvoux@ehess.fr

Résumé :

La présente communication s'attache à mettre en lumière les relations entre deux dimensions du processus de disqualification qui frappe les allocataires du minima sociaux : leurs relations avec leur entourage d'une part et celles qu'ils entretiennent avec les institutions de l'autre. D'un point de vue méthodologique, cette communication repose sur un travail d'enquête qualitative et notamment sur l'analyse d'entretiens semi-directifs réalisés entre 2005 et 2007 (72) auprès d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ayant un contrat en cours de validité dans plusieurs départements de la région métropolitaine de l'Ile-de-France (Paris intra-muros ; Seine-Saint-Denis ; Yvelines).

Dans le contexte de promotion de l'Etat social actif où les allocataires de minima sociaux doivent faire preuve d'autonomie, l'entourage et les solidarités familiales ou de proximité peuvent aider les individus à compenser leurs difficultés à s'insérer sur le marché du travail. De manière symétrique, les institutions peuvent compenser la perte d'un certain nombre de liens sociaux. L'analyse qualitative invite à mettre l'accent sur le caractère ambivalent et réversible des relations entre ces deux dimensions. Si de bonnes relations avec les institutions et le maintien de liens sociaux vont en général de pair, de nombreuses exceptions se font jour.

INTRODUCTION

Les politiques d'insertion sont exemplaires de la normativité de l'autonomie dans la société française contemporaine. La contractualisation des relations entre les usagers et les institutions invite les premiers à prouver expressément qu'ils veulent adhérer à la société pour bénéficier de la solidarité de celle-ci. Ces politiques sont de part en part traversées par une logique de la reconnaissance des formes de relation à soi. Chacun y est considéré comme responsable de sa vie, et chacun va devoir trouver en soi les motifs de sa participation à la société.

Cependant, la valorisation de l'autonomie individuelle a pour pendant une condamnation accrue des comportements considérés comme déviants. Ce renversement est structurel. Pour en rendre compte, on peut suivre ici François Dubet lorsqu'il affirme que « de manière plus ou moins latente, le principe d'autonomie est sous-tendu par une conception héroïque d'un sujet capable de se construire lui-même et donc porté à "blâmer la victime" »[1]. La référence à l'autonomie dans l'insertion apparaît dès lors comme une façon d'adapter cet idéal aux possibilités effectives des individus pris en charge.

Appliquée à des individus dépourvus des supports sociaux nécessaires pour la mettre en oeuvre, la norme d'autonomie engendre le développement d'une injonction paradoxale. Elle l'est à double titre : matériellement d'une part, puisque les allocataires sont de par leur statut même incapables de répondre à l'injonction d'être autonomes. D'autre part, d'un point de vue symbolique, l'intériorisation des normes promues par l'institution peut conduire les individus à se dévaloriser eux-mêmes et donc à s'enfermer dans une forme de dépendance.

---

[1] François Dubet, « Propositions pour une syntaxe des sentiments de justice dans l'expérience de travail», *Revue Française de Sociologie*, vol. 46, 2005 – 3, p. 495 – 528, p. 499 pour la citation.

Dans cette communication, nous étudierons la relation qui peut exister dans ce contexte entre les relations avec l'entourage, avec les parents ou les membres du groupe des pairs et les rapports que les individus entretiennent avec les institutions. Ce dernier, le rapport aux institutions, sera considéré à la fois comme un reflet de l'intégration sociale des individus et comme un support de cette intégration sociale.

I / LES SUPPORTS SOCIAUX DE L'AUTONOMIE INDIVIDUELLE

La norme de l'individu autonome, mobile, flexible s'applique avec force dans les circuits de la recherche d'emploi qui se sont progressivement constitués autour d'associations ou d'organismes dédiés à cette fin et qui composent, avec d'autre structures plus spécialisées sur des problématiques connexes (santé, droit, écoute, etc…) le réseau hétéroclite des partenaires des politiques d'insertion. L'individu flexible, disponible, autonome, entrepreneur de lui-même, polyvalent, ayant des réseaux sociaux denses et diversifiés, capable d'investir ces qualités humaines dans des relations de travail enrichissantes représente l'idéal que les agences de recherche d'emploi, les associations d'aide promeuvent à travers les dispositifs de bilan de compétences approfondi par exemple.

Dans *L'insertion professionnelle des publics précaires*, Denis Castra a bien montré combien le travail quotidien des professionnels de l'insertion « professionnelle » vise à modifier ce qu'il appelle les « cognitions des précaires » afin, dans un deuxième temps, d'infléchir leurs comportements. Et l'auteur de critiquer sévèrement et selon moi à juste titre l'hypothèse selon laquelle les cognitions détermineraient les conduites. Les études de psychologie sociale qu'il mobilise donnent du crédit au raisonnement contre-intuitif selon lequel seuls nos actes nous engagent vraiment.

On peut ainsi conclure à l'inanité au moins partielle de la rhétorique du projet, modèle « inadéquat, inutile, inauthentique et idéologiquement pervers »[2] dans la mesure où les intentions exprimées, plus ou moins librement, par le demandeur d'emploi et offre ainsi ce que l'on pourrait appeler une « prime au cynisme ». S'il peut fournir un statut de substitution aux cadres en recherche d'emploi indemnisée par des prestations versées par les ASSEDIC, l'intériorisation de ce discours installe les individus très fragilisés socialement dans une tension du fait du décalage entre les exigences et les ressources objectives dont ils disposent.

L'obligation pour les allocataires du RMI de se plier à ce rôle et d'en intérioriser les contraintes alors qu'ils sont dans une situation de dépendance envers les services sociaux est en effet une épreuve très sélective. Il y a un paradoxe redoutable et qui peut s'avérer corrosif pour l'estime de soi des individus les moins susceptibles de mobiliser des résistances psychiques à la dévalorisation : intérioriser des normes qui demandent à l'individu de s'aider lui-même suppose en effet une intégration sociale que le suivi devrait fournir. Placé devant ce paradoxe, l'individu est renvoyé à sa propre responsabilité. C'est seulement par la mobilisation des différents capitaux, relationnels ou matériels, dont il dispose qu'il va pouvoir se conformer – un temps – aux exigences de la recherche active d'emploi.

---

[2] Denis Castra, *L'insertion professionnelle des publics précaires*, Paris, Presses Universitaires de France, « Le travail humain », p. 84.

La résistance matérielle et morale suppose la possession d'atouts différents qui seuls permettent à l'individu de « tenir » dans une position sociale que nombre d'allocataires évoquent comme une « ligne de crête » d'où leur destin peut basculer dans un sens ou dans l'autre selon qu'un aléa les enfonce dans la précarité ou qu'un renforcement leur permette d'en sortir. Le fait de disposer de liens sociaux forts dépend de la solidarité descendante à l'intérieur de la famille, du capital social de celle-ci ou du fait que les individus appartiennent à des réseaux de pairs – travailleurs insérés dans le milieu professionnel où l'individu espère s'inscrire, « anciens » de l'école ou de l'université d'origine pour les jeunes diplômés, etc.

Ces ressources ont des effets ambivalents dans la mesure où si elles permettent de tenir une attitude de conformité aux exigences institutionnelles, elles peuvent aussi donner aux individus les marges de manœuvre pour s'opposer à ce que leur demande l'institution (1). Pour les allocataires de minima sociaux plus éloignés de l'emploi, des liens sociaux riches et diversifiés leur permettent d'accepter de voir leurs prétentions à l'autonomie relativisées, ce qui signifie qu'ils acceptent la situation – qui peut-être un statut administratif - dans laquelle les institutions les invitent à rester (2).

1) La force ambivalente des liens sociaux

La capacité à se valoriser sur le marché du travail dont font preuve les individus dépend d'abord de la force des liens sociaux qu'ils ont gardés ou maintenus et de ceux qu'ils sont capables de créer. On peut s'appuyer ici sur la thèse classique de Mark Granovetter qui démontre l'existence de dynamiques de renforcement mutuel des liens forts et des liens faibles. Dans l'article « La force des liens faibles »[3], l'auteur s'interroge sur l'utilité que peut représenter l'entourage des demandeurs d'emploi dans leurs démarches. Au sein de cet entourage relationnel, il distingue deux registres. Il y a tout d'abord les liens forts, ceux de la famille, du voisinage immédiat, de la communauté d'appartenance. Ils servent d'appui matériel et moral pour celui qui cherche un emploi mais lui sont rarement d'une utilité particulière pour identifier les ressources d'emploi. Ils se situent du côté de la débrouillardise, pas de la solution durable. Celle-ci provient plutôt des liens faibles, ceux que l'on établit à l'occasion de circonstances particulières, lors des sorties en dehors de son milieu. Ils ne sont pas entretenus avec la même régularité, mais peuvent bien mieux dispenser une information sur des opportunités d'emploi que la communauté d'appartenance en raison du caractère relativement fermé et limité de celle-ci. Comme Jacques Donzelot le remarque à propos du rôle de la famille dans la théorie de Granovetter :

> « l'utilité de cette dernière apparaît en fait surtout et se montre indispensable, pour soutenir la démarche de celui qui veut saisir sa chance telle qu'elle apparaît à travers les liens faibles et qu'elle nécessite une aide pour sa réalisation. Car la force des liens faibles repose in fine…sur celle des liens forts. »[4]

Ainsi, un homme de 32 ans décrit les ressources qu'il doit mobiliser pour faire aboutir son projet de création d'entreprise: un commerce de cosmétiques qu'il tente de lancer et pour la création duquel un pacte d'actionnaires a été conclu. L'importance du soutien familial est décisive dans ce cas comme elle l'est de manière plus générale dans la société française. Le

---

[3] Et non pas tant, comme il est souvent dit, sur les guichets qu'il conviendrait de mettre à leur disposition, cf. Mark Granovetter, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 1973, 78 (May), p. 1360 – 1380 ; dans *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer, 2000.

[4] Jacques Donzelot, « Un Etat qui rend capable », dans *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, « Le Lien social », p. 101.

maintien de la solidarité familiale permet de développer des réseaux qui permettent à l'individu de faire avancer ses projets et de se rapprocher d'une intégration professionnelle au niveau correspondant aux aspirations de l'individu – et donc de sa famille. Ce soutien dépend évidemment des ressources familiales et du niveau des aspirations requis pour la reproduction du statut social. Dans la dénégation initialement opérée par l'individu au sujet de l'aide qu'il reçoit de la part de sa famille, on remarque le malaise et le sceau d'illégitimité dont sont frappées ces formes de solidarité verticale, *a fortiori* quand elles complètent les ressources de la solidarité nationale :

> *« QUESTION : Et comment vous faîtes très concrètement ?*
>
> *J'ai d'autres ressources par rapport au RMI, mais je ne travaille pas. Simplement, j'avais un petit peu d'argent de côté, là aujourd'hui c'est vraiment la fin. J'ai mes parents qui m'ont aidé.*
>
> *QUESTION : Et qui continuent à vous aider ?*
>
> *Oui. J'ai eu de la chance d'avoir une structure familiale.*
>
> *On ne peut pas être entrepreneur sans avoir de capitaux, ni de réseau. Il faut être habillé, il faut avoir un portable. Il faut continuer aussi intellectuellement à agir, à s'instruire, à aller voir à l'extérieur comment ça se passe. Voilà, il faut regarder autour. C'est des choses qui ont aucune valeur par rapport à l'extérieur, mais qui construisent votre projet ou en tous cas qui lui donnent une réalité quand vous le présentez à l'extérieur. »* (Entretien n°7)

Décrivant les trois années dont deux au RMI qu'il a passées à développer son projet, il décrit les contraintes auxquelles il est impossible de se soustraire sauf à abandonner ses ambitions :

> *« il a fallu continuer à voir les gens, rester en contact, les voir, les appeler, les avoir à déjeuner, dîner, les recevoir aussi pour garder un lien. Il faut montrer qu'on est toujours là. Et garder tous les réseaux que j'avais d'avant. Il faut recevoir les gens, donc il faut les appeler. Il faut imprimer les documents, faire les dossiers, les envoyer. Il faut faire les plans, les packaging, faire les 3D, payer les graphistes. Donc, ça coûte beaucoup d'argent pour pouvoir financer tout ça. C'est très coûteux. »*

Le soutien familial dépend largement des ressources dont disposent la famille, il engendre ainsi de très fortes inégalités dans la mesure où les ressources disponibles pour l'entraide familiale sont très inégalement distribuées selon les groupes sociaux[5]. Ces inégalités sont accrues parce qu'en France aujourd'hui, c'est à la famille que revient la plus grande partie de la responsabilité du soutien permettant à l'individu de « se placer » On peut dire que cette situation produit une « dépendance clivée »[6] au sein de la jeunesse française et que c'est ce choix collectif – qui renvoie évidemment au choix de la société de n'accorder le RMI qu'à partir de 25 ans – qui condamne d'une certaine façon la jeunesse des quartiers disqualifiés dont les parents sont dépourvus des ressources qui leur permettraient de « pousser » leurs enfants aussi loin que les compétences de ceux-ci devraient leur permettre

---

[5] Jean-Hugues Déchaux, « Réalités et limites de l'entraide familiale », dans *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, « Le Lien social », p. 205-219.

[6] Cécile Van de Velde, « La dépendance familiale des jeunes adultes en France », dans *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, sous la dir. de Serge Paugam, Paris, PUF, « Le Lien social », p. 315-333.

d'aller s'ils luttaient à armes égales dans la lutte pour les positions et les ressources[7]. Au-delà du fait qu'elle contribue à la reproduction des inégalités entre les couches sociales, la demande d'investissement de qualités personnelles, d'authenticité qui caractérise les nouvelles attentes auxquelles les individus en recherche d'emploi doivent se conformer aiguise l'importance des prédispositions.

Pour remplir les exigences associées au type de relation à l'insertion qui consiste à « faire la preuve de son autonomie », l'individu doit affronter l'injonction de valorisation de sa personne et de ses relations qui lui est envoyée par l'institution. Or, la possibilité de se conformer à cette attente dépend de ses ressources matérielles et sociales, de sa capacité d'entretenir des liens sociaux forts et solides malgré la précarité de son statut. Elle suppose également une capacité à faire valoir des compétences relationnelles qui renvoient à la dimension du « capital social » dont Pierre Bourdieu a bien montré qu'elles étaient largement produites et reproduites au sein de la sphère privée.

Le soutien familial qui permet de conserver l'adhésion aux institutions parce qu'il permet de remplir les rôles prescrits peut également jouer en sens inverse. Il joue en effet un rôle prépondérant dans la capacité qu'ont certains individus de résister et de s'opposer à ce qui leur est prescrit par les institutions dans la mesure où l'héritage d'un patrimoine leur donne parfois le sentiment d'être totalement à l'abri de la précarité. L'individu doit être capable de mobiliser un certain nombre de ressources pour retourner le sens de l'épreuve du non-emploi et pour en faire un moment d'épanouissement, *surtout* quand il n'a pas contribué antérieurement par des cotisations à la solidarité qui lui procure des ressources – la situation est très différente par rapport à celle où l'individu bénéficie d'allocations de chômage.

De manière plus générale, le fait de disposer de ressources patrimoniales mobilières ou immobilières confère une indépendance qui apparaît d'emblée comme difficilement compatible avec la déférence attendue par les services sociaux de la part de leurs usagers. Les ressources patrimoniales sont le support de l'indépendance nécessaire pour développer des activités qui visent d'abord l'épanouissement de l'individu et qui permettent à ceux-ci de mettre à distance les exigences de l'institution.

Le cas d'un individu catégorisé comme « artiste » par le service social est exemplaire d'une rupture assumée. Il peut tenir cette attitude parce qu'il hébergé dans un studio qui lui reviendra par héritage, ce qui lui donne le sentiment d'être totalement à l'abri du besoin :

> *« QUESTION : Vos parents sont là à vous soutenir moralement et physiquement ?*
>
> *Oui.*
>
> *QUESTION : Vous aviez des ressources diverses ?*
>
> *Je ne suis pas seul, je connais beaucoup de gens dans mon cas. Ma particularité numéro un, c'est que je ne paie pas de loyer. Même si j'habite dans un 12 m^2, ma force, c'est que je ne peux pas être à la rue. Ca me donne une tranquillité absolue. J'ai d'autres angoisses, mais pas celle-là. Mais ça j'ai pas réalisé tout de suite.*
>
> *QUESTION : Vous êtes propriétaire d'un studio ?*

[7] Voir l'interprétation de la crise des banlieues de l'automne 2005 à l'aune de cette problématique par Daniel Cohen, « Banlieues, chômage et communautés », article publié le 11 janvier 2006 dans *Le Monde*.

C'est mon père. Donc, en aucun cas, je n'ai d'angoisse d'être à la rue. » (Homme, 34 ans, célibataire, locataire, RMI depuis 9 ans, 8e contrat, profil « artiste »)

La critique du contrat s'appuie sur le retournement du discours de la culpabilisation des allocataires du RMI :

« QUESTION : Le contrat d'insertion, comment ça s'est passé ?

Je l'ai signé tout de suite. Ben rien. Je m'en fous moi de ce truc, le contrat d'insertion.

QUESTION : Vous savez ce qu'il y a dedans ?

Il faut se casser la tête pour soi-disant s'insérer. Les aides de l'EDF, c'est dans le contrat d'insertion, alors c'est idiot parce que c'est automatique. Sinon ils gueulent pour savoir si les prix que j'ai ça m'a rapporté de l'argent.

Mais c'est une formalité. (…)

C'est un truc de contrat. Ben si vous tenez pas vos engagements, si vous avez pas de résultats, ben le contrat attention. Pour vous pousser à rentrer dans un chemin plus classique de salariat. Ca les emmerde les Rmistes artistes, c'est l'horreur.

QUESTION : C'est quelque chose qui est fait pour recadrer les gens ?

C'est inadapté, inefficace, inutile, dans mon cas. Mais même pour les gens qui sont vraiment dans des situations difficiles, je pense pas que ce contrat-là serve à quelque chose. Comme moi, voilà. Tous les six mois il faut que je mette par écrit que je cherche à manger, que j'arrête l'héro, voilà c'est intéressant comme objectif.

Il faut formaliser, donc on formalise. Je trouve ça plutôt un peu pathétique.

QUESTION : Un peu pathétique ?

C'est l'aspect contrainte, menace et tout ça, mais bon. C'est là où c'est un peu pathétique. Cette fausse menace, il peut pas. »

L'absence de sanctions permet à ceux qui n'ont pas trop à perdre dans le risque d'une suspension de renverser totalement la responsabilité de l'insertion sur la collectivité – non sans une certaine mauvaise foi qui transparaît au cours des entretiens par des manifestations de tension psychique : rires, élévation subite de la voix, etc.

2) Le support de l'acceptation d'une autonomie diminuée

Le travail de clarification des objectifs que les individus doivent se fixer peut s'apparenter à une stabilisation des attentes en fonction de la réalité – et parfois de la gravité - de la situation de l'individu. Il n'est pas rare que ce soit les travailleurs sociaux qui fassent prendre conscience aux individus qu'ils ne sont pas seuls dans leur situation et les ouvre à une compréhension du phénomène dans laquelle ils ne sont pas entièrement responsables de leur sort. Cette réinscription dans des processus généraux peut aider l'individu à sortir de la culpabilité et de l'angoisse qui lui est liée. Cette acceptation d'une autonomie fortement

limitée par l'acceptation des freins rencontrés suppose le maintien d'un certain nombre de liens sociaux. Le récit fait par une allocataire de son acceptation progressive du statut d'allocataire du RMI puis de la demande de l'Allocation Adulte Handicapé que sa référente lui suggérait du fait de la maladie grave et chronique qui l'atteint illustre la façon dont un déclassement social et symbolique peut être accepté quand il est compensé par la force maintenue de certains liens sociaux. Nous allons développer ce cas dans les lignes suivantes.

Notons auparavant que le travail des institutions consiste dans certains cas à reconnaître – ou à faire reconnaître aux individus – les freins qui s'opposent à leur participation à la vie professionnelle et sociale. Devant justifier le statut d'assisté de l'individu, le rôle de l'institution va consister à élaborer une identité de substitution qui a pour fonction de faire passer l'individu d'une autonomie illusoire à une dépendance justifiée. L'enjeu de l'action institutionnelle est donc bien dans ce cas de « tempérer » les souhaits de conformité à la « normalité » auxquels nombre de précaires s'accrochent d'autant plus radicalement qu'ils en sont coupés.

Cependant, il faut avoir conservé des relations sociales denses et variées pour disposer de l'estime de soi suffisante pour accepter cette limitation de l'autonomie. Cette personne est en effet hébergée dans sa famille avec qui elle entretien de « bonnes relations ». Dans sa vie de famille, le RMI lui fournit une marge d'autonomie financière et la possibilité de « participer » aux dépenses du foyer et donc de ne pas être un « poids ». Elle a un compagnon bien intégré socialement (enseignant), des amis, aime lire et se promener. En définitive, ce sont ces liens sociaux qui vont permettre à la personne d'accepter de limiter ses prétentions à l'autonomie et d'accéder à la suggestion de constituer un dossier auprès de la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP). A l'inverse, des individus plus désocialisés refusent fréquemment ces démarches qu'ils considèrent comme des « enterrements » parce que l'appauvrissement de leurs relations sociales les a privés d'une image d'eux-mêmes suffisamment valorisante pour que l'abandon au moins partiel des prétentions à s'inscrire sur le marché du travail ne soit pas interprété par eux comme une mort sociale annonciatrice d'une mort biologique prochaine.

Or comme les études statistiques disponibles le montrent, de manière générale les allocataires de minima sociaux en général et du RMI en particulier sont isolés et n'ont que peu de relations sociales. Les relations qu'ils gardent – avec la famille notamment – ne sont pas la source d'un mieux-être pour eux. Le sentiment de dépendance envers les proches liés à la marginalisation sociale pèse certainement de tout son poids dans cette dégradation des liens familiaux[8].

Le cas de la personne dont nous venons d'évoquer la situation est exemplaire des processus du travail d'élaboration du handicap nécessaire même quand l'existence de celui-ci est absolument hors de doute. Allocataire du RMI depuis quatre ans, cette femme a refusé jusqu'à une période récente de se laisser abattre par les épreuves qu'elle a dû traverser au cours des années précédant son entrée au RMI (elle a été victime d'une agression, a été placée en arrêt maladie, connaît des problèmes de santé chronique, etc.) et a souhaité à toute force retrouver son autonomie sociale par le travail. C'est pourquoi elle a pendant longtemps refusé d'accepter les freins qu'elle rencontrait dans ses recherches d'emploi. Cependant, au moment où l'entretien s'est déroulé, elle avait un dossier en instance de traitement auprès de la COTOREP. Que s'est-il passé ? Quand il lui est demandé si son suivi dans le cadre du contrat

---

[8] « La participation à la vie sociale des allocataires de minima sociaux », Anne Belleville-Pla, *Etudes et résultats*, DREES, Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, n°359, décembre 2004.

d'insertion du RMI a été dès le début orienté vers la constitution d'un dossier à la COTOREP, elle répond ainsi :

> *« Non, pas du tout. Moi, je lui demandais de…je sais plus comment elle appelait ça, pas de reprendre des études, mais de faire une formation complémentaire pour essayer d'obtenir quelque chose. Et quand on a mis cette formation en route, j'ai commencé à avoir des ennuis de santé. »* (Femme, 30 ans, hébergée, vit en couple, niveau BEP sanitaire et social (non obtenu), RMI depuis 6 ans, 7e contrat, orientée « COTOREP »).

Si le dossier auprès de la COTOREP n'a pas été constitué plus de quatre ans après son entrée dans le dispositif, ce n'est donc pas parce que le travailleur social aurait manqué de clairvoyance sur la profondeur des pathologies dont elle était atteinte, mais bien parce que celle-ci a refusé d'être considérée comme handicapée :

> *« Elle m'a proposé depuis un bon moment, ça fait bien deux ans passés, de faire ce dossier COTOREP, moi j'ai toujours refusé jusqu'à maintenant parce que je me disais qu'ils allaient trouver le traitement miracle. Mais malheureusement ils ne le trouvent pas donc ça devient important de le faire. »*

Cette prise de conscience est l'effet d'un travail pédagogique d'explication qui, de l'aveu de cet allocataire n'a pas été évident du tout. Au début, elle percevait le statut d'adulte handicapé comme un handicap de plus dans des démarches de recherche d'emploi déjà compliquées par son manque de qualifications et son état de santé fragilisé :

> *« Je me suis disais qu'avec ce dossier, reconnue comme travailleur handicapé, je serais encore plus handicapée au niveau du travail pour trouver quelque chose, donc j'ai vraiment attendu la dernière minute avant d'entamer ce dossier ».*

Les représentations sociales stigmatisantes par rapport à ce statut dans le monde du travail sont ici clairement invoquées pour justifier le refus d'entrer dans la démarche d'obtention d'un statut auquel elle pouvait prétendre :

> *« c'est vrai que j'entendais toujours dire dans les sociétés : « ah là là, c'est quelqu'un qui est à la COTOREP, c'est un travailleur handicapé, il a ceci ou il a cela. Pour moi, c'est un handicap de plus ».*

Ici on voit très clairement jouer la construction sociale du handicap (la COTOREP définit des statuts sociaux) et son intériorisation par les personnes. La stigmatisation liée au statut constitue un handicap qui n'est pas seulement de l'ordre des représentations, ou alors il faut comprendre que les représentations sont des forces sociales en tant que telles, qu'elles ont des effets extrêmement puissants et qu'elles peuvent et doivent faire l'objet d'un travail politique à part entière. Ici, il apparaît clairement que c'est du côté des employeurs que les intéressés identifient la principale source de stigmatisation :

« QUESTION : « Vous étiez mal renseignée ou plutôt vous aviez une façon de comprendre la réaction de la société à ce statut un peu trop négative ?

Non, c'est pas au niveau de la société, c'est plus au niveau des employeurs. Je me suis dit que si j'étais un travailleur handicapé, on me donnerait peut-être moins ma chance que si j'étais un travailleur entre guillemets normal. »

Même si le récit du parcours qui l'a conduit à accepter de faire reconnaître son handicap est une reconstruction, il est intéressant de remarquer qu'à partir d'une réaction initiale négative, un travail a été effectué et des résultats s'en sont suivis dont l'enchaînement des différents contrats qu'elle a signés témoigne :

« Au début, c'était un Non catégorique, c'était non, non, pas question. » (…) elle continue en évoquant ses relations avec la chargé d'insertion qui l'a suivie : « ça n'a pas été simple pour elle la pauvre, j'étais têtue et bornée »

S'il entre inévitablement ici une part de reconstruction dans ce récit, la succession des contrats permet de vérifier que la démarche de constitution d'un dossier n'a effectivement pas été immédiate[9]. La lecture de ces documents permet également de montrer comment cette personne a pu recouvrer une part d'autonomie réelle dans cette démarche. En effet, le fait qu'elle remplisse elle-même son contrat et indique son souhait de faire cette démarche montre que le dialogue a conduit à un choix personnel raisonnable et éclairé :

« Moi, j'ai l'impression de faire ce que j'ai envie, de pas devoir me justifier à chaque fois et si j'entreprends quelque chose comme le dossier COTOREP, je l'ai entrepris parce que j'ai décidé de le faire et pas parce qu'on me l'a demandé. C'est une décision que j'ai prise moi-même. C'est vrai qu'au début, j'ai dit, c'est hors de question, mais avec le recul, on y pense, on se renseigne. »

La reconnaissance des freins est l'enjeu de la négociation qui a eu lieu. Si l'individu ne peut pas être pleinement autonome sur le marché du travail, la négociation d'une identité et l'acceptation de celle-ci permettent de stabiliser une situation dans laquelle l'inactivité prolongée ne heurte ni les exigences de l'institution, ni celles du maintien d'une image de soi positive de la personne :

« Maintenant, vu mon état de santé, je me dis que ça serait peut-être un petit plus au moins, quand je fais ce genre de choses, je ne serai pas mise à la porte parce que je suis arrêtée quelques semaines ou…ce serait justifié.

QUESTION : Ce serait justifier une situation de fait ?

Voilà, tout à fait.

QUESTION : C'est une reconnaissance institutionnelle de quelque chose qui vous empêche…

---

[9] Avec l'autorisation expresse de cette personne puis celle sollicitée auprès du service social, j'ai pu consulter le dossier social et vérifier que l'enchaînement des contrats correspondait au parcours tel qu'il avait été reconstruit par cette personne au cours de l'entretien. Allocataire du RMI depuis quatre ans au moment de l'entretien, son dossier initial auprès de la COTOREP était alors en cours de traitement – il avait été déposé six mois auparavant.

C'est vrai que c'est pas simple à expliquer ou à comprendre, mais pour moi, c'est très clair. »

La dernière phrase citée montre à quel point le travail d'explication a été approprié et à quel point le passage statutaire représenté par la constitution du dossier COTOREP a été surmonté. Cette compréhension et cette acceptation de la démarche rejaillit sur la perception de l'encadrement offert par le service RMI:

« QUESTION : Tout ce travail, il a été j'imagine encadré par des contrats d'insertion, la signature de ces contrats a joué un rôle ? Comment vous percevez le dispositif ?

Moi, je trouve qu'il est quand même très accompagné, on est quand même suivi régulièrement, on fait le point régulièrement sur la situation et à chaque fois, ils essaient quand même de trouver des débouchés positifs, bon moi à mon niveau, ça n'a pas tellement évolué, mais on est quand même très encadrés.

QUESTION : Et vous trouvez ça positif ?

Oui, très. Parce que je pense qui si on était pas encadré, on sombrerait vite à se dire, bon ben je touche le RMI, après tout c'est pas si mal, je peux m'en sortir, alors que non c'est pas du tout une vie. »

Paradoxalement, la reconnaissance du handicap permet de rassurer les individus dans leur attachement à la valeur de l'autonomie sociale, à l'éthique du travail à laquelle ils disent profondément adhérer. La construction du handicap à laquelle donne lieu le suivi leur permet de se maintenir dans une représentation d'eux-mêmes positive où leur sentiment de leur autonomie n'est pas entièrement battu en brèche par leur installation dans l'assistance.

II / LE ROLE DES LIENS SOCIAUX DANS LA GESTION DE L'INSTALLATION

Les couches de la population qui bénéficient de solidarités de proximité peuvent gérer l'installation dans leur situation d'assisté grâce aux résistances à la stigmatisation que leur environnement leur procure. Il existe ainsi une différence importante entre le fait de vivre grâce à l'allocation d'un minimum social quel qu'il soit dans un environnement pavillonnaire et dans un grand ensemble. Dans la plupart des cas, les individus disent qu'il est moins difficile de vivre au RMI dans un grand ensemble où le stigmate est moins fort et les solidarités interpersonnelles plus développées[10]. Les individus n'y sont pas des atomes isolés, ils évoluent dans un milieu qui offre des possibilités de résistance collective, notamment familiales, mais qui peuvent être étendues à un réseau plus large. La participation aux réseaux de l'économie informelle peut aussi aider les individus à gérer la situation matériellement contrainte à laquelle ils sont confrontés. Cependant, les relations avec les institutions sont marquées par une forte ambivalence. Celles-ci peuvent consoler et apporter un soutien moral qui compense la perte des liens sociaux (1). Les relations avec l'entourage protègent du stigmate en même temps qu'elles enferment les individus en les empêchant de saisir certaines

[10] L'ensemble des enquêtes se sont déroulées en contexte urbain, à l'exception d'une partie de l'enquête réalisée dans le bassin médico-social « semi-rural » des Yvelines qui se déploie autour de la ville de Rambouillet. La précarité dans les zones rurales ou semi-rurales renvoie incontestablement à d'autres problématiques que la « pauvreté disqualifiante » dont l'interrogation a été au cœur de mes enquêtes.

opportunités. Cependant, une tension ne peut manquer de se développer entre les individus et les institutions car celles-ci leur demandent souvent de chercher à s'intégrer alors que la disqualification se caractérise précisément par le fait d'être isolé par le reste de la société qui cherche à ainsi à se protéger (2).

1) Quand l'institution compense la rupture des relations

Les individus reçoivent une forme de soutien moral permise par une attention, un soin, un souci de la part du travailleur social[11]. Ce soutien est rendu nécessaire par les échecs successifs qu'ils ont rencontrés dans leurs démarches de recherche d'emploi, mais dont ils ne tiennent pas les structures qui les reçoivent et les orientent pour responsables De leur point de vue, celles-ci consolent plus qu'elles ne condamnent :

> *« QUESTION : « Le contrat, c'est plutôt de l'aide ou c'est plutôt rendre des comptes ?*
>
> *Non, ça aide parce qu'il y a des fois, ben parce que le moral commence à baisser. Ce que je veux dire, des fois je comprends les gens qui disent qu'ils vont se tirer une balle dans la tête parce qu'ils en ont marre. Parce qu'ils arrivent pas à avoir un emploi. Bon, les employeurs n'envoient pas toujours une réponse.*
>
> *Comme une fois j'ai dit il vaut mieux… ça leur coûte quoi de dire oui ou non, mais au moins qu'ils envoient quelque chose. Parce que bon la personne qui a un laps de temps à chercher du travail espère, espère jusqu'au bout, elle se dit, ça y est, j'ai la place et puis au bout d'un mois, toujours pas de réponses. »* ()

Face à la difficulté à accéder à une forme d'existence sociale – fût-ce celle de demandeur d'emploi non retenu comme le montre l'extrait précédent - le soutien apporté par le suivi se traduit en termes clairement moraux. L'entretien avec le travailleur social oblige à une confrontation avec la société, à refaire des projets. Elle sort l'individu d'une inscription temporelle sur le présent et vise à lui faire prendre l'avenir en considération. Les relations avec les institutions aident à dépasser le coût psychique d'une projection vers l'avenir alors que la perspective du rejet et de l'échec en détourne les individus.

> *Non mais c'est vrai que ça fait du bien, parce que c'est vrai que parfois y'a des personnes qui veulent pas parler. Ils gardent tout en eux et c'est pas bon. Ca c'est comme si vous avez des choses à dire entre amis, si vous voulez vraiment lâcher, soit vous allez leur confier et ça va vous faire du bien ou alors vous allez rester sur vous-mêmes, mais c'est pas bon.*
>
> *QUESTION : Vous venez d'employer le fait de parler avec un « ami ». Le travailleur social, il remplit un peu la même fonction qu'un ami ?*
>
> *Voilà.*
>
> *QUESTION : C'est quelqu'un en qui vous avez confiance quand même ?*

---

[11] Ces réflexions renvoient à la notion de *care* très importante dans la littérature sur le travail social. Pour une synthèse des apports théoriques mais aussi empiriques de cette notion, on se reportera à l'ouvrage collectif dirigé par Sandra Laugier et Patricia Paperman, *Le souci des autres. Ethique et politique du care*, Paris, Editions de l'EHESS, 2005.

Ben oui, sans ça… »

La valorisation de cette dimension affective ou morale du soutien apporté par les travailleurs sociaux va de pair avec une critique très forte du fonctionnement des administrations avec lesquelles les travailleurs sociaux assurent une médiation.

2) Les relations de proximité protègent et enferment

Le sentiment d'isolement croissant est lié à des évolutions d'ensemble de la société, celles-là même qui contribuent à faire de la pauvreté une expérience de la disqualification sociale. Cependant, ces évolutions font sentir leurs effets de manière plus ou moins intense selon le contexte résidentiel dans lequel les individus évoluent. En effet, les quartiers populaires, malgré l'image négative qu'ils donnent à leurs habitants permettent aussi de fournir des ressources en termes de protection matérielle et de l'image de soi aux individus démunis qui y habitent. Ainsi, une allocataire vivant au RMI dans un quartier pavillonnaire après avoir été allocataire dans une cité du Nord de la région parisienne revient sur la différence d'expérience vécue du RMI entre ces deux contextes sociaux. Il apparaît clairement que les protections rapprochées de la pauvreté intégrée protègent l'individu de la stigmatisation et du sentiment d'infériorité :

Ces paroles permettent de saisir la différence d'acuité des phénomènes de stigmatisation et d'isolement selon le lieu de résidence et le type d'habitat. En creux, se dessine le portrait d'une société individualiste, qui ne ménage aucun espace de solidarité entre ses membres, celui du quartier résidentiel. Par contraste, les grands ensembles apparaissent comme des lieux porteurs de dangers et de violences, notamment pour les enfants (les filles), mais également de solidarité, de convivialité et de lien social : tous ces éléments que l'enquêtée dit retrouver aujourd'hui en partie dans son rapport à l'institution :

« QUESTION : Vous, vous préféreriez habiter dans une cité ?

Ah ouais. Avec les gens ça se passe mieux, ils sont plus souvent dans la même situation que vous, y'a pas de regards, c'est différent je trouve.

QUESTION : Comment ça se passe de vivre avec le RMI dans une cité et dans un quartier résidentiel ?

Dans une cité, vous savez qu'il y a beaucoup de gens qui sont comme vous. A l'école, si vous dîtes que vous pouvez pas payer ça, mais que dès le 5, quand vous touchez le RMI on va vous payer, on va vous dire « oui pas de problèmes ». Dans un quartier comme celui d'aujourd'hui, ça n'est pas possible. Déjà, je trouve les gens beaucoup plus froid. A la sortie de l'école, dans une cité, tout le monde va se parler, c'est beaucoup plus convivial on va dire. Tandis que là, c'est chacun dans son coin.

Des exemples tout bêtes, c'est que à l'école d'une cité, tout est partagé, si ils prennent un petit déjeuner, ils ramènent des gâteaux ils mettent tout en commun. Ici, c'est chacun son petit déjeuner. Donc, celui qui n'en a pas et ben il n'en a pas. Vous voyez ce que je veux dire.

QUESTION : Allocataire du RMI, c'est plus facile à vivre dans une cité, malgré les désagréments, la violence ?

Ouais, ouais.

QUESTION : C'est quoi, c'est le regard des gens dans le quartier résidentiel qui est le plus dur ?

Ouais, ouais.

Y'a une petite copine qui est venue dormir à la maison. Elle a dit je te réinviterai et puis depuis on attend toujours. Ma fille elle attend toujours. Et je pense que c'est parce que la maman a vu qu'on est pas du même niveau social. Dans une cité, ça se serait pas passé comme ça, que là. Dans une cité, on se fait plus vite des amis, on s'invite + facilement à se boire un petit café.

QUESTION : Y'a pas de vie sociale ?

En tout cas, on ne m'a pas invité.

QUESTION : C'est une vie sociale beaucoup plus fermée ?

QUESTION : C'était plus facile pour vous de vivre avec le RMI.

Ah ouais, je me sentais pas inférieure aux autres. Je me sentais pas toute seule. » (Femme, 47 ans, 3 enfants, vit en concubinage, hébergée, niveau Bac, RMI depuis 3 ans (allers-et-retours depuis 1997), 7e contrat, orienté « santé ».)

Dans cet extrait d'un entretien avec un couple d'habitants relativement âgés d'un quartier très disqualifié de la banlieue parisienne, le quartier est avant tout perçu comme un espace de solidarité et donc de protection plutôt que comme un lieu de menace comme c'est le cas pour de nombreux individus *qui n'y vivent pas.* Cette solidarité s'incarne dans des formes de soutien du groupe à l'individu ou au ménage face aux principaux événements de la vie : naissances, mariages, décès. C'est ce dernier cas qui est évoqué par Mme pour montrer que contrairement à ce qui peut se produire dans d'autres quartiers, les individus n'ont pas à affronter seuls les moments difficiles de leur existence. L'aide reçue est à la fois matérielle et relationnelle :

« *Mme : ils l'aident financièrement, ils préparent tout à leur maison, puis ils viennent pour les condoléances, la maison de la personne qui est morte, toujours il y a du monde dans la maison, toujours il y a de l'ambiance, c'est pas quelqu'un qui meurt et la maison reste vide.*

QUESTION : Les gens sont pas seuls ?

Mme : c'est comme une famille. Comme quand les enfants ils sont petits. Moi, j'ai pas le temps de sortir pour aller chercher les enfants, il y a une autre dame qui va chercher mes enfants. Et moi aussi je cherche ses enfants. On fait comme ça. Il y a une seule dame qui allait chercher les enfants de l'immeuble. C'est trop bien ça. » (entretiens n°42 et 43)

La solidarité de quartier repose sur un réseau d'échanges informels qui permettent aux individus de s'intégrer dans une vie sociale dense et de gérer collectivement les contraintes financières, mais aussi éducatives auxquelles ils doivent faire face. Cependant, il semble que derrière ces réseaux informels, la religion joue également un rôle dans la constitution du lien social. En effet, lorsqu'elle évoque des occasions de manifestations des solidarités dans le quartier, cette personne mentionne par exemple les rites funéraires qui sont fortement liés à une appartenance religieuse. De plus, son mari évoque directement après le rôle joué par la religion musulmane dans l'organisation sociale du quartier :

> *« M. : abdullah l'Islam aujourd'hui.*
>
> *Mme : en plus aujourd'hui ils ont construit la mosquée comme ça.*
>
> *M. : comme les français, l'Islam. Tout est abdullah ensemble.*
>
> *QUESTION : Les gens sont rassemblés par l'Islam, c'est ça ?*
>
> *Mme : voilà. »*

L'entre-soi populaire repose sur des relations de proximité[12] que les exigences de flexibilité géographiques liées à une insertion professionnelle dans une « niche » spécialisée peuvent venir heurter :

> *« parfois ça demande d'aller loin, il faut savoir bouger, ça demande d'être flexible etc. déjà flexibilité par rapport à ça, je pense pas avoir les moyens pour.*
>
> *QUESTION : Qu'est-ce que vous entendez par flexibilité ?*
>
> *Par là j'entends partir trop loin de la famille. Pas proche proche mais disons Ile-de-France ou les départements à côté alors que parfois ça demande de partir à Marseille, de partir je sais pas où Grenoble etc. »* (Femme, célibataire, hébergée, 26 ans, au RMI depuis 6 mois, Bac+5, 1er contrat orienté « emploi »)

La recherche du maintien de solidarités de proximité peut aussi constituer un frein non négligeable et contribuer à renforcer la sélection en la défaveur de ceux qui se refusent à jouer pleinement le « jeu social » ou qui n'ont pas eu la socialisation qui leur permettrait de mettre à distance un certain nombre d'exigences. L'attachement à la famille et à ses racines peut conduire à refuser d'adopter des stratégies de dissimulation destinées à neutraliser le stigmate. Le fait de ne fréquenter que des individus qui ont le même statut que soi peut également permettre d'atténuer le stigmate, ce faisant, le développement de ces liens sociaux renforce l'exclusion des individus.

3) Liens sociaux et exclusion

Les rencontres et le développement de relations entre allocataires de minima sociaux se font sur la base de l'absence de ressources, selon la logique que Jean-Michel Belorgey

---

[12] Sur cet ancrage des relations familiales dans la proximité pour les couches populaires, on consultera l'article « Famille et entourage : le jeux des proximités », par Catherine Bonvalet et Dominique Maison dans Bonvalet Catherine, Gotman Anne, Grafmeyer Yves, *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*, Paris, INED/Presses Universitaires de France, coll. « Travaux et Documents », 1999, 296 p.

décrivait comme très caractéristique de notre société : « l'appariement sélectif négatif. »[13] Les individus les plus démunis sont contraints de vivre dans un entre soi subi ; celui-ci est l'effet des dynamiques de séparatisme choisis des couches supérieures qui se répercutent jusqu'en bas de l'échelle sociale. Quand ils ont connu d'autres situations, l'absence de ressources oblige les individus à changer leurs habitudes et leurs fréquentations :

> *« On survit. Plus de sorties, plus de loisirs.*
>
> *QUESTION : Votre vie a complètement changé ?*
>
> *Complètement, vous changez vos habitudes, vous changez vos relations. Vous changez vos amis et vous changez votre mode de vie. Les restaurants, les copains quand on discute le soir au bistrot, c'est terminé. Le cinéma, c'est terminé. Le théâtre machin c'est terminé. Bon alors on n'a plus envie de rien faire, avant j'allais au centre de documentation à Beaubourg me documenter. On est dégoûtés. C'est fini. On s'assoit chez soi, on achète une télé, on regarde la télé. On a plus le moral.*
>
> *QUESTION : C'est comme ça que vous l'avez vécu ?*
>
> *C'est comme ça qu'on le vit, c'est comme ça que tous les Rmistes le vivent. Quand on a une activité, on rencontre des gens de différents milieux, on peut discuter, on s'invite. On va à la cafétéria. Et là on ne peut plus, donc on fuit ces gens-là. C'est les vases communicants. Donc on prend d'autres amis, d'autres relations qui sont à votre niveau. Et de plus basses. Parce que c'est pas tous les Rmistes qui tiennent le coup.*
>
> *Les amis qui savent que vous ne travaillez plus, parce que ça se voit dans la façon dont vous vivez, ils s'éloignent, c'est sûr, c'est automatique. Donc automatiquement vous les fuyez, c'est pas pareil, on ne dépense pas le même argent. On ne vit pas de la même façon. Comme l'homme il ne peut pas vivre seul, ce n'est pas un ours, vous prenez des Rmistes. Et les Rmistes ils vous entraînent avec eux. »* (Homme, 59 ans, célibataire, hébergé, 59 ans, RMI depuis 16 ans (1989), niveau bac, rang du contrat non renseigné, contrat en cours orienté « emploi »)

Cet allocataire qui dit aujourd'hui s'être retiré de ce « milieu » des « Rmistes » après avoir sombré dans l'alcool et fait une cure de désintoxication évoque ainsi comment des sociabilités se créent et se développent sur la base de l'inactivité. Il dit comment l'individu dépourvu de liens sociaux valorisants et d'une protection contre les risques liés à la précarité matérielle peut « sombrer » rapidement :

> *« QUESTION : Comment ça s'est passé ?*
>
> *J'ai été au service social. Là, je rencontrais d'anciens collègues agents de sécurité qui étaient au service social parce qu'ils étaient au RMI. Donc, de fil en aiguille, ils s'étaient faits un petit milieu de Rmistes, donc on allait l'un chez l'autre, l'un chez l'autre parce qu'on ne pouvait pas aller au café. Donc en allant l'un chez l'autre, qu'est-ce qu'on faisait on buvait, et ça a commencé comme ça. On boit 1 litre, on boit 10 litres. On se saoule la gueule. Le lendemain, on se lève vaseux et qu'est-ce qu'on fait, on a rien à foutre et on recommence. Et puis on va chez celui-ci et puis chez celui-là. Donc on participe à la vie plus ou moins mouvementée de ces nouveaux amis. Donc ça fait un milieu de clochards, de pochards. »*

---

[13] Jean-Michel Belorgey, « Entretien avec Jean-Michel Belorgey », *Sociétal*, n°39, août 2003.

Ce récit donne un aperçu de la façon dont le développement de relations entre individus disqualifiés, loin de compenser leur exclusion, renforce au contraire celle-ci.

De manière générale, l'insertion repose sur la possibilité de contacts et de relations que les individus voient se dérober devant eux à mesure qu'ils en ont d'autant plus besoin. C'est pourquoi ces derniers ont le sentiment d'être confrontés à une injonction paradoxale. La peur des autres est souvent évoquée comme la cause d'une forme sourde de rejet. Les individus ont le sentiment que la cohésion du groupe – auquel ils ont pu appartenir, et dont ils comprennent donc d'autant mieux le fonctionnement quand c'est le cas – se fait contre eux, par la mise à distance de ceux qui ne peuvent plus soutenir les exigences d'une vie sociale intégrée. Ces mécanismes de rejet sont producteurs d'une souillure de l'identité de ceux qui en sont les victimes. Le registre de la contamination revient souvent pour dire la crainte de « frayer avec » que les individus discernent dans le comportement des « autres » :

> *« La société vous enfonce bien, et ça c'est logique parce que tout le monde a peur. Les gens vous piétinent vite parce qu'ils ont peur d'être contaminé même si ça ne s'attrape pas. On est comme un virus en somme, les gens vous fuient, même dans notre environnement familial. Je vois dans les amis, les relations, le voisinage, les gens ont peur, peur de prendre de vos nouvelles, de vous téléphoner, ils ne savent plus quoi vous dire. On vous dit rien, on ne vous appelle pas. Et les gens qui tombent petit à petit, c'est ça, vous avez tout qui fout le camp. Je regrette mais tout ce qui est fait à ce niveau-là, c'est pas fait pour les arranger. (…)*
>
> *QUESTION : Comment est-ce que ça se passe avec la famille par exemple ?*
>
> *M. : c'est la peur. » (entretiens n°57 & 58)*

Ces analyses développées en situation recoupent largement celles des mécanismes du « séparatisme social » telles qu'elles ont pu être menées par Eric Maurin par exemple. Celui-ci a montré que la conscience diffuse du fait que les fréquentations les plus quotidiennes ont une influence sur les destins sociaux poussent des individus rendus anxieux à mettre à distance tous ceux qui pourraient d'une manière ou d'une autre mettre en péril le rang qu'ils cherchent à tenir. L'angoisse collective des français face au chômage accroît peut-être ces mécanismes de séparation, ce qui, on peut l'imaginer renforce la crainte d'être « exclu » chez ceux-là mêmes qui participent à ces réactions en chaîne.

CONCLUSION

La présente communication a montré que l'entourage des allocataires de minima sociaux influait de manière complexe et ambivalente avec les relations qu'ils entretiennent avec les institutions de l'Etat social. De manière générale, moins les individus ont de relations avec leur famille ou leur entourage et moins leurs relations avec les institutions sont bonnes. Quand les individus ont perdu la plupart de leurs autres liens sociaux, leurs relations avec les institutions en viennent à cristalliser leur frustration et leur sentiment d'exclusion. Cependant, certains trouvent dans les intervenants sociaux une consolation et une forme de soutien moral qui compense en partie l'exclusion. Pour les individus les plus marginaux, la stabilisation relative de leur situation que leur permet le fait de disposer d'un revenu qui, pour être

modeste, n’en est pas moins fixe peut les conduire à renouer avec leur famille. Dans ce cas, c’est le rapport aux institutions qui permet d’améliorer le rapport à la famille notamment.

La solidarité familiale qui s’exprime soit par un supplément de ressources soit par la mise à disposition du capital social accumulé constitue un support très important pour les individus et facilite leurs relations avec les institutions. Elle est cependant distribuée de manière très inégalitaire et ses effets sont différents selon les individus. Si elle permet aux individus les mieux dotés de s’investir dans des projets dans lesquels ils aspirent à se réaliser, que ceux-ci puissent déboucher ou non sur un emploi ou sur des ressources. Pour les individus appartenant aux couches populaires, les solidarités de proximité protègent du stigmate en même temps qu’elles peuvent enfermer les individus. Enfin, l’entourage peut éloigner les individus des institutions quand il donne lieu à la constitution de communautés déviantes.